

Direction des Ressources Humaines
Bureau des Concours ITRF

RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

- **CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT D'INGENIEURS DE RECHERCHE ET DE FORMATION 2^{ème} CLASSE**
BRANCHE D'ACTIVITE PROFESSIONNELLE : E (Informatique statistique et calcul scientifique)
EMPLOI-TYPE : Chef de projet ou expert en infrastructures
(Phase d'admissibilité)

Session 2019

Nom : PAPINI Anne-Lyse

Fonction : Présidente de jury

1. INTRODUCTION

La session 2019 du concours interne de recrutement **d'ingénieurs de recherche et de formation 2^{ème} classe**, dans la branche d'activité professionnelle E (Informatique statistique et calcul scientifique), et dans l'emploi type Chef de projet ou expert en infrastructures, organisée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour la phase d'admissibilité proposait 10 emplois pour 10 affectataires : CROUS DE DIJON (1 poste), CROUS DE VERSAILLES (1 poste), RECTORAT D'AMIENS (1 poste), RECTORAT DE CRETEIL (1 poste), RECTORAT DE RENNES (1 poste), RECTORAT DE TOULOUSE, (1 poste), RECTORAT D'ORLEANS (1 poste), UNIVERSITE DE BORDEAUX (1 poste), UNIVERSITE DE ROUEN (1 poste), UNIVERSITE SORBONNE (1 poste)

La phase d'admissibilité s'est déroulée les 5 et 6 juin 2018.

Ce rapport abordera, successivement, les points suivants :

- les données quantitatives
- les données qualitatives
- les données administratives

2. DONNEES QUANTITATIVES

BAP	Corps	CAT.	Nature	Emploi-type	Nb postes	PHASE ADMISSIBILITE	
						Nb d'inscrits	Nb d'admissibles
E	IGR 2 ^{ème} classe	A	interne	Chef de projet ou expert en infrastructures	3	18	11

Note obtenue par le premier admissible : 14.7

Note obtenue par le dernier admissible : 12

Seuil d'admissibilité : 12

3. DONNEES QUALITATIVES

3.1 *Déroulement du concours, appréciation et résultats*

Le jury comprenait 10 membres et un suppléant qui n'a pas été appelé. Il était composé de trois ingénieurs de recherche hors-classe, six ingénieurs de recherche première classe et deux ingénieurs de recherche deuxième classe.

Huit membres du jury provenaient d'établissements de recherche et de formation, deux de rectorats et un d'observatoire. Les membres du jury exercent dans les villes de Lyon, Strasbourg, Rouen, Nice ou Grenoble.

Il comptait 50 % de femmes.

Le jury était disposé en cercle dans la salle. Chaque membre a pris deux copies à lire et a rempli la fiche de notation commune pour obtenir une note. Grâce à cette fiche de note commune, tous les dossiers ont été examinés selon les mêmes critères avec la même pondération. Cette fiche au format Excel couvrait, entre autres, les connaissances en systèmes et réseaux, en sécurité des systèmes d'information, en conduite de projet, en management d'équipe, en langues, en communication, en animation et formation. Une fois la notation faite, le membre du jury a passé les deux copies à son voisin de gauche, qui a répété la même procédure. Ceci jusqu'à ce que chaque dossier soit lu par quatre membres du jury. Sur ces quatre notes, la plus haute et la plus basse ont été éliminées et une moyenne des deux restantes a donné la note finale.

Dans le cas rare où il s'est révélé qu'un candidat était connu d'un membre du jury, ce dernier a échangé ce dossier contre un autre.

Les dossiers qui se sont retrouvés juste en dessous du seuil d'admissibilité ont été revus par l'ensemble du jury.

Lors de la délibération, il a été décidé que le seuil d'admissibilité était fixé à 12 sur 20. 11 candidats ont été déclarés admissibles. La moyenne des notes pour les 18 candidats est de 11.65. La note la plus haute étant 14,7 et la plus basse 6,3.

Le jury était le suivant :

Madame PAPINI Anne-Lyse, ingénieure de recherche hors classe, présidente, experte, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Monsieur BRUNEL Jean-Francois, ingénieur de recherche de 1ère classe, vice-président, expert, Rectorat de l'académie de Lyon, Lyon.

Madame CHRETIENNOT Veronique, ingénieure de recherche de 1ère classe, experte, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Monsieur DAVID Romaric, ingénieur de recherche de 1ère classe, expert, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame MINIUSI Marie-Laure, ingénieure de recherche de 1ère classe cnrs, experte, Observatoire de la Côte D'azur, Nice.

Monsieur DUMONT Jean-Michel, ingénieur de recherche de 1ère classe cnrs, expert, Centre national de la recherche scientifique, Villeurbanne.

Monsieur FELTIN Guy, ingénieur de recherche de 1ère classe, expert, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Madame MOINDROT Laurence, ingénieure de recherche de 2ème classe, experte, Université de Strasbourg, Strasbourg.

Madame PHILIPPE-VOIVENEL Valerie, ingénieure de recherche hors classe, experte, Rectorat de l'académie de Rouen, Rouen.

Monsieur RECH Gilles, ingénieur de recherche hors classe, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

Madame MOUTON Claire, ingénieure de recherche de 2ème classe, suppléante, Université Claude Bernard Lyon 1, Villeurbanne.

4. DONNEES ADMINISTRATIVES

4.1 Organisation matérielle du concours

La logistique mise à disposition du jury (salle, vidéoprojecteur, petit déjeuner, plateau repas, café ...) a été très satisfaisante et a permis à celui-ci de travailler dans de bonnes conditions. La salle était dans un environnement calme et de taille suffisante.

Le personnel du service des concours est resté à l'écoute des besoins des membres du jury et s'est intéressé tout au long de l'épreuve au respect des délais et au bon déroulement administratif du concours.

5. CONCLUSION

Les membres du jury se sont étonnés du peu de candidatures.

La rédaction du rapport (construction des phrases, plan clair) n'est pas toujours à la hauteur des attentes du jury. Les plans des rapports d'activité sont souvent chronologiques et très énumératifs, ne mettant pas assez en avant les capacités de synthèse et de recul attendus sur une fonction d'IGR. Les conclusions sont souvent négligées et comprennent même parfois un mauvais intitulé d'emploi-type. Les organigrammes ne sont pas toujours lisibles et l'agent n'est pas toujours immédiatement repérable.

Il a été constaté une grande disparité entre les candidats, presque 9 points séparent le premier candidat du dernier.

Certains dossiers ne correspondaient pas du tout à l'emploi type « Chef de projet ou expert en infrastructures » et ne justifiait pas la présentation d'une candidature à ce concours (profil expert en infrastructure).

Le jury attend d'un candidat au grade d'ingénieur de recherche qu'il structure son rapport de façon thématique, qu'il expose clairement son parcours et ses fonctions, qu'il mette en valeur les compétences acquises et qu'il démontre sa capacité à se projeter et à exercer des responsabilités élevées.

-Merci pour votre participation à ce rapport-